

Résumé de l'évaluation de base (Juin 2016)

République du Togo/Ministère l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement



DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE:

Développer une base de données pour suivre et analyser les transferts de fonds des migrants au Togo

D'après le document de Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion d'Emploi au Togo (SCAPE), le nombre de Togolais de l'extérieur est estimé à environ un million cinq cents mille personnes. Selon une étude menée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en 2010, environ 855 milliards de Francs CFA ont été envoyés par la diaspora togolaise entre 2000 et 2010. Ces envois de fonds ont contribué à une augmentation du revenu disponible brut sur cette période de 1,2% à 8,9% et représentaient 9,7% du PIB en 2010. Ces transferts constituent en moyenne 2 à 4 fois les investissements directs étrangers au Togo et forment la principale source de financement extérieur non génératrice d'endettement. Ils contribuent principalement à l'amélioration de l'accès aux services sociaux et à la lutte contre la pauvreté dans le pays. Le Togo est le troisième destinataire de fonds dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Il a reçu près de 11,1% des flux de transferts des migrants en moyenne sur la période 2000-2011.

Les ressources et potentialités de la diaspora togolaise demeurent encore insuffisamment valorisées pour le pays du fait de multiples contraintes dont : (i) la méconnaissance réelle de leurs caractéristiques sociogéographiques, socioprofessionnelles, socioéconomiques ; (ii) le manque d'organisation surtout du côté des migrants en dehors des efforts des associations des ressortissants et des membres de confréries dans les pays d'accueil ; (iii) la faible information des Togolais de l'extérieur sur les structures, les procédures ainsi que les opportunités d'affaires. Le Gouvernement s'est engagé à mettre en place les mécanismes permettant d'optimiser les transferts de fonds. A ce jour aucune mesure positive n'a été prise afin de capitaliser les flux des envois de fonds internationaux en dehors de l'instruction de la BCEAO interdisant la clause d'exclusivité dans les pays membres de l'UMOA.

La mise en place des mécanismes permettant de faciliter les transferts de fonds afin d'inciter davantage les Togolais de l'extérieur à contribuer au développement de leur pays d'origine est une priorité. Pour mobiliser et engager la diaspora dans le développement socio-économique du pays, le Comité de coordination et de suivi des activités de migration et développement a élaboré un Plan Stratégique de migration et développement dans lequel un des axes prioritaires est de maîtriser et capitaliser lesdits transferts. Cependant, le document n'a pas encore été validé par le Gouvernement et publié en formé exécutoire.

Raisons de la demande:

Présentement au Togo, la BCEAO est la seule productrice des données migratoires sur les transferts de fonds de togolais de l'extérieur. En outre, les données publiées par la BCEAO sont issues des statistiques de balance des paiements établies essentiellement à partir des informations recueillies auprès des opérateurs officiels (banques, sociétés de transferts rapides, postes). Les données transitant par les canaux non officiels ne sont pas vraiment comptabilisées par la BCEAO. En dehors du système de collecte des données de la BCEAO, le Togo ne dispose d'aucun autre système de collecte et d'analyse des flux de transferts de fonds. Du coup, une grande partie de transferts échappe aux statistiques. Selon le rapport de l'enquête de 2011 menée par la Direction nationale de la BCEAO, l'autre partie de transferts passent par des circuits informels notamment: le fax, les voyageurs, les sommes apportées et non déclarées à l'occasion d'un retour, les amis, les membres de la famille, les connaissances, les voisins, les compensations entre amis. Le Togo ayant intégré la migration dans sa stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi a besoin des données aussi proches de la réalité possibles pour mettre en place des mécanismes de capitalisation des envois transférés par les togolais de l'extérieur. D'où la demande d'assistance pour mettre en place un système de collecte et de traitement de données sur les transferts de fonds en vue de maîtriser non seulement leur volume, leurs origines et l'utilisation qui en est faite, mais aussi de permettre aux autorités de développer des outils pour favoriser l'investissement productif des migrants et aider ainsi les familles bénéficiaires de ces fonds à maximiser leurs impacts.

À cette fin, l'assistance technique (AT) s'est focalisée sur les éléments essentiels de l'environnement favorable au développement de la base de données sur les transferts de fonds, les entraves et les obstacles qui empêchent la maîtrise et la capitalisation des transferts de fonds officiels et la formulation des recommandations sur la façon de relever les défis afin d'améliorer la connaissance du volume des transferts de fonds et leurs productivités. Ceci est un résumé de l'évaluation de base (EB) de cette demande d'assistance technique (AT).

Leçons de l'évaluation de base:

- Selon les données de la BCEAO, en l'espace d'une décennie, les transferts de fonds vers le Togo sont passés de 1 à 10 % du PIB et ont été multipliés par près de 14 avec un taux de croissance annuel moyen de 30 %, passant de 11,2 à 154,0 milliards de francs CFA. Le cumul sur la décennie 2000-2010 indique un montant total transféré de 1 009,2 milliards de francs CFA représentant environ 2 milliards de dollars. Le tableau ci-dessous résume l'évolution du volume de transferts de fonds par rapports au PIB au cours de dix dernières années.

Tableau n°2¹: Evolution des transferts de fonds par rapport au PIB réel (2005-2014)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Transferts de fonds	85,5	116	117,3	124,1	131,7	160,7	192,3	208,4	227,9	230,8
PIB réel (en milliards de francs CFA)	975,9	1 014,20	1 035,70	1 060,80	1 097,10	1 141,30	1 196,60	1 266,00	1 333,90	1 412,00
Taux	8,76%	11,44%	11,33%	11,70%	12,00%	14,08%	16,07%	16,46%	17,09%	16,35%

Source : Ministère de l'économie, des finances et de la planification du développement, 2015.

- Les envois de fonds au Togo sont gérés par les banques privées, les sociétés de transferts rapides et la poste. BCEAO est l'organisme chargé de réglementer les opérations de messagerie financières.
- Le rapport² de l'enquête sur les transferts de fonds publié par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest renseigne que les envois de fonds des travailleurs migrants en direction du Togo sont estimés en 2011 à 139,1 milliards de francs CFA. Ce rapport dit qu'une bonne part de ce montant (120,6 milliards de francs CFA), soit 86,7 % a transité par le canal formel ; 39,7 milliards de ce montant, soit 28,5 % ont été reçus par des ménages exerçant une profession libérale à l'exception des artisans. Les artisans (mécaniciens, soudeurs, menuisiers), pour leur part, ont reçu 29,7 milliards de francs CFA (21,3 %). La catégorie des salariés et celle des élèves/étudiants ont bénéficié chacune de 10 milliards de francs CFA, soit 7,2 %. Une part très importante (99,2 milliards de francs CFA), soit 71,3 % des transferts de fonds est destinée aux ménages dirigés par des hommes.
- Les togolais de l'extérieur sont estimés³ à près de 1,5 Millions de personnes dont les 2/3 est établie en Afrique. Selon la base de données Centre de recherche et de développement sur les migrations, la mondialisation et la pauvreté (DRC), la majorité des migrants togolais vit en Afrique de l'Ouest et du Centre, le Nigeria étant leur premier pays de résidence, suivi du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée, du Gabon et du Ghana. Le nombre de résidents togolais dans les pays de l'OCDE semble faible. La base de données sur les migrations de l'OCDE identifie l'Allemagne (10 219 Togolais inscrits en 2011), la France (9 371 en 2009), l'Italie (4 422 en 2010) et la Belgique (2 708 en 2010) comme les seuls pays de l'OCDE comptant une communauté togolaise notable. Aux dires de la Direction des togolais de l'extérieur aucun recensement, aucun profilage ni cartographie n'ont été faits à ce jour.
- L'environnement favorable pour développer une base de données pour maîtriser et capitaliser les transferts de fonds de togolais de l'extérieur n'est pas suffisamment mise en place au Togo. Il s'agit principalement de l'existence d'une politique migratoire nationale, d'une stratégie de mobilisation de la diaspora togolaise, d'un cadre administré et opérationnel proactif et suffisamment outillé pour la maîtrise et la capitalisation des ressources de la diaspora togolaise, des produits financiers susceptibles de promouvoir le recours aux canaux formels et de canaliser les fonds de migrants vers les secteurs

¹ Organisation Internationale pour les Migrations, Migration au Togo/Profil National 2015, IOM, Genève 2016, P164

² Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest Enquête sur les envois de fonds des travailleurs migrants au Togo, Lomé. 2011

³ Ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire Décret n°2013 057/PR portant adoption de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE)

prioritaires pour le développement du Togo et, enfin l'inexistence d'instrument et outil à mener de capter les transferts informels et les orienter vers le développement communautaire.

- La migration est intégrée dans la SCAPE dans laquelle il y est, à plusieurs reprises, fait allusion aux transferts de fonds de togolais de l'extérieur qu'il faut capitaliser en mettant en place des mécanismes ad hoc. Cependant, jusqu'à ce jour aucun mécanisme n'est mis en place. Le Togo ne dispose pas encore de politique ni de stratégie fixant les directives pour répondre au souci de la maîtrise et de capitalisation des transferts de fonds de migrants.

- La législation togolaise ne comporte aucune prévision relative au recouvrement de la nationalité togolaise en dépit du fait d'un grand nombre de demandes en renoncement à la nationalité togolaise enregistrées au Ministère de la justice. En outre, la question de la bi ou multi nationalité n'est pas explicitement réglée dans la loi sur la nationalité. Ce sujet mérite d'être traité dans la perspective de la mise en place d'un programme de mobilisation de la diaspora togolaise qui devra être plus mobile. Cette mobilité peut être entravée par les demandes de visa à chaque fois qu'il faut revenir au Togo.

- Le Togo a déjà fourni des efforts pour d'une part se doter d'un plan stratégique pour la migration et développement qui est en cours de finalisation. D'autre part, le Togo a mis en place un régime d'exception de visa pour tout togolais ayant acquis une autre nationalité. Ce dernier peut entrer au Togo sans visa à condition qu'il soit porteur d'une carte d'identité valide.

- Plusieurs acteurs interviennent dans le domaine de la migration et développement au Togo. Des toutes ces institutions, seule la BCEAO collecte et diffuse les données sur les transferts de fonds de migrants. Les autres acteurs n'ont pas de ressources pour le faire. La BCEAO, cependant, ne capte que les données transitant par les canaux officiels. La Direction de togolais de l'extérieur n'est pas suffisamment proactive comme institution ayant essentiellement la diaspora togolaise dans ses attributions. L'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques et démographiques (INSEED) institution en matière de gestion de statistiques au Togo n'a pas ces données mais il a de ressources humaines pour accompagner dans le développement de cette base de données de transferts de fonds holistique. Le Comité de Coordination et de suivi des activités sur la migration et développement au Togo n'est qu'un cadre orientation et non un cadre opérationnel. La DTE ne peut pas être présente dans les principes et ses fonctionnaires sont beaucoup plus portés sur les questions de diplomatie que de développement. Pour ces raisons, il est suggéré non seulement dans cette évaluation mais aussi dans d'autres études et rapports antérieurs, de mettre en place une réforme qui dotera cette institution d'une plus grande autonomie et deviendra une structure opérationnelle intégrée.

- En l'absence des données plus récentes sur les transferts de fonds et leurs utilisations au Togo, une enquête est recommandée aux fins de recueillir dans les ménages les premières données à mettre dans la base de données à développer. En plus, cette enquête consistera aussi à identifier les utilisateurs de cette base des données, les interroger sur les informations qu'ils souhaitent obtenir de cette base des données. Cette partie de l'enquête conduira à décider sur le modèle de système de gestion de la base des données mais aussi les logiciels y relatifs.

- Le Togo n'a pas encore mis en place des produits pour capitaliser les transferts de fonds de migrants. Les produits à mettre en place sont utiles pour canaliser les transferts de fonds vers les secteurs jugés



prioritaires pour le développement du Togo. Ces produits sont aussi utiles pour promouvoir le recours aux canaux formels pour les transferts de fonds lorsque l'on considère les avantages que peuvent procurer les produits financiers.

- Un défi majeur dans la mise en place de cette base de données est la collecte des données sur les transferts de fonds transitant par les canaux informels. Il s'agit donc de mener des réflexions pour mettre en place des outils pouvant capter les transferts informels. Il s'agit notamment de promouvoir les envois collectifs pour le développement communautaire. Une autre approche est d'offrir les services aux bénéficiaires des envois de fonds et aux expéditeurs. Il peut notamment s'agir de la formation à la culture de l'épargne, du crédit et à l'entrepreneuriat. Les bénéficiaires rempliront une fiche de collecte des données.

- Pour obtenir l'adhésion du plus grand nombre des togolais de l'étranger, il est recommandé d'assurer une large diffusion de la politique, de stratégie, de programme de mobilisation, des instruments et tout ce qui sera mis en place pour mobiliser et capitaliser les ressources de la diaspora.